

Les décorations de l'Indochine française



Carte de l'Indochine, Ministère des Armées.

L'Indochine française est un ensemble composé de plusieurs entités distinctes avec des statuts particuliers. Ainsi, si la Cochinchine est une colonie française, le reste de la péninsule indochinoise est composée de pays placés sous protectorat : l'empire d'Annam et du Tonkin, les royaumes du Cambodge et du Laos, eux-mêmes ayant sous leur coupe des vassaux plus ou moins indépendants, tels les royaumes de Luang Prabang ou les seigneuries du pays Thaï. Dans les protectorats, si la France établit des résidents qui assurent une part de leur gestion, les administrations locales demeurent, ce qui explique la présence de décorations spécifiques accordées par les souverains régnants, et souvent remises aux militaires ayant agi au sein de ces États.

Sans être exhaustif, cet article a pour but de présenter certaines de ces décorations indochinoises remises aux militaires français et que les anciens d'Indochine portent toujours avec une grande fierté.

Les ordres annamites :

Bien avant la présence française, les empereurs d'Annam disposaient d'un système de récompenses, les Kim Khanh, Kim Boï et Kim Tein. Ces étonnantes décorations très spécifiques composées d'une plaque en or en forme de gong décoré de dragons stylisés se portaient autour du cou, le nombre et la couleur des fils de soie ainsi que la passementerie de perles indiquant la classe de la décoration. Ces décorations traditionnellement données en récompense aux mandarins civils et militaires ont été remises à certaines hautes personnalités civiles et militaires de l'Indochine française et ont disparu en 1945.



Kim Khanh et Kim Boï, collection privée

Les ordres coloniaux :

La présence française amène naturellement les souverains des protectorats indochinois à adopter un système de décorations d'inspiration plus européenne, et pour les ordres se calquant sur le système de grades et dignités de la Légion d'honneur : chevaliers, officiers, commandeurs, grands officiers et grands croix.



Insignes d'officiers de l'ordre du Cambodge et du Dragon d'Annam, collection privée

En 1896, le gouvernement de la III^e République décide d'intégrer au système des distinctions honorifiques françaises certains ordres créés par des souverains de pays sous protectorat français, afin de pouvoir récompenser les services rendus au sein de l'Empire français sans user de la seule Légion d'honneur : pour l'Afrique ce seront l'Étoile Noire du Bénin, le Nichan el Anouar de Tadjourah (Djibouti) et l'ordre royal des Comores. Pour l'Indochine, ce seront l'ordre impérial du Dragon d'Annam (créé en 1886) et l'ordre royal du Cambodge (créé en 1864) qui seront retenus. Ces deux ordres vont subsister jusqu'aux indépendances, avec une particularité : ils sont remis à la fois par les souverains d'Annam ou du Cambodge, mais aussi par le président de la République et sont gérés par la grande chancellerie de la Légion d'honneur. Ils récompensaient alors les civils et militaires ayant servi de nombreuses années sur le territoire indochinois et y ayant rendu des services émérites.

Les ordres et décorations des États d'Indochine :

Les autres pays sous protectorat conservent eux aussi leurs distinctions spécifiques, soit anciennes soit créées lorsque l'Indochine devint une fédération d'États associés à la France, ou en 1949 lorsque l'État du Vietnam a été créé. Le Laos a ainsi son ordre national, l'ordre du Million d'Éléphants et du Parasol Blanc depuis 1909, et a aussi une décoration spécifique de la résistance franco-laotienne pour les acteurs ayant agi contre l'occupation japonaise entre 1940 et 1946. La fédération Taï créée en 1950 deux ordres du mérite, un civil et un militaire, dits ordres des Sip Hoc Chau. L'État du Vietnam nouvellement créé en 1949 adopte quant à lui un système très proche du système français avec la création en 1950 d'un ordre national, d'une médaille du Mérite militaire inspirée par la Médaille militaire, d'une Croix de la Bravoure (similaire à la Croix de Guerre) ainsi que d'une médaille des blessés, mais ces décorations seront essentiellement réservées aux unités vietnamiennes engagées aux côtés des unités françaises.



Le colonel Bigeard portant ses décorations coloniales, 1957, ECPAD.

Chaque État possède aussi une myriade de décorations et médailles, souvent inspirées des françaises pour récompenser presque tous les aspects de la vie publique : enseignement, travail, agriculture, etc. Si pendant le conflit d'Indochine de 1946 à 1954 les soldats français reçoivent les seules distinctions françaises, il n'est pas rare que les États indochinois honorent ceux qui ont combattu sur leurs territoires, ou qui ont été instructeurs au sein des unités locales : un exemple en est le général Bigeard qui arbore fièrement les insignes de commandeur du mérite civil Taï et du Dragon d'Annam et celui d'officier du Million d'Éléphants et du Parasol Blanc du Laos.

Les vicissitudes de l'histoire ont fait que ces ordres et décorations ont disparu, notamment au Vietnam après la victoire finale du Viêt-Minh, lors de l'abolition de la royauté au Laos ou au Cambodge sous la période des Khmers rouges. Cependant, en 1995 l'ordre royal du Cambodge a été rétabli, seul survivant actuel des ordres indochinois anciens.